

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 mai 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement d'emprunt au fonds de roulement – Aqueduc Vianney – modifications
 - Tenue de registre – règlement d'emprunt au fonds de roulement – Aqueduc Vianney - modifications
 - Dérogation mineure – 112 rue des Prés Fleuris
 - Soumissions – MG20-B
 - Soumissions – pierre 200-300 mm
 - Soumission – calcium
 - Demande de soumissions – concassage de gravier
 - Achat d'un tracteur Kubota
 - Mandat à GROBEC – analyses de la qualité de l'eau du lac William
 - Demandes d'appel d'offres – ponton et photocopieur
 - Entente avec Bateaux Princecraft – autorisation de signatures.
 - Création d'une réserve financière pour projets spéciaux
 - Affectation de l'aide financière – Programme d'aide pour la préparation aux sinistres – volet 2
 - Embauche – étudiante en environnement et urbanisme
 - Embauche – agent de développement en loisirs, culture et tourisme
 - Embauche – aide-manceuvre
 - Embauche – préposé à l'écocentre
 - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
 - Fermeture de logement – 915-921 rue Labbé
 - Tournoi de golf Maison Marie-Pagé
 - Le Grand Défi Pierre Lavoie
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2019-05-115

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points « Patrouille nautique » et « Mise au point sur une démission annoncée »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-116

Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-117 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2019-05-118 Prévisions de sorties

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
C. Nadeau	renc. d'affaires	Trois-Rivières	2019-03-27
D. Doucet	renc. d'affaires	Trois-Rivières	2019-03-27
M.St-Pierre	formation Biblio	Trois-Rivières	2019-04-18
C. Nadeau	renc. d'affaires	Trois-Rivières	2019-04-18
D. Doucet	renc. d'affaires	Trois-Rivières	2019-04-18
M. Caron	MRC de L'Érable	Plessisville	2019-04-18
M. Caron	Fleurons du Québec	Lévis	2019-04-18
G. Paradis	formation	Drummondville	2019-04-25

2019-05-119 Adoption du règlement d'emprunt au fonds de roulement no 2019-201

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter le règlement no 2019-201 intitulé « Règlement relatif à des travaux d'électricité, modification du point d'injection du chlore et ajout d'une génératrice ainsi que des travaux connexes pour le traitement et la distribution de l'eau potable - secteur Vianney et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la municipalité de Saint-Ferdinand de 99 000 \$ pour en défrayer les coûts ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2019-201

Règlement relatif à des travaux d'électricité, modification du point d'injection du chlore et ajout d'une génératrice ainsi que des travaux connexes pour le traitement et la distribution de l'eau potable - secteur Vianney et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la municipalité de Saint-Ferdinand de 99 000 \$ pour en défrayer les coûts

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut réaliser à l'intérieur de la municipalité des travaux d'électricité, d'ajout d'une génératrice avec un interrupteur automatique, de modification du point d'injection du chlore et ce, à la station d'eau potable de Vianney selon les recommandations de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin suite à un avis de recommandation du MELCC à cet effet;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a les crédits nécessaires avant de décréter l'exécution des travaux et emprunte le coût de ces travaux estimé à 99 000\$ à son fonds de roulement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} avril 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants :

- L'ajout d'une génératrice et un interrupteur automatique et des travaux connexes ainsi que la modification du point d'injection du chlore.

Article 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 99 000 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt à son fonds de roulement jusqu'à concurrence du même montant sur une période de 10 ans, laquelle dépense inclut les frais incidents et estimés par les soumissions reçues antérieurement décrits à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4

Afin de pourvoir au remboursement des deniers empruntés au fonds de roulement pour le paiement de la dépense, ainsi qu'au paiement de la taxe spéciale exigés par l'article 1094.0.3 du Code municipal du Québec, il est imposé et il sera prélevé annuellement, pendant une période de 10 ans de chaque propriétaire d'un immeuble imposable ou non imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable ou non imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables et non imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Article 5

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette compensation en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant l'emprunt et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 4.

Le paiement doit être effectué 30 jours avant l'emprunt. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1094.0.4 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} avril 2019
Projet de règlement : 1^{er} avril 2019
Adoption : 6 mai 2019
Approbation des électeurs :
Approbation du MAMH : non
Publication :

2019-05-120 Règlement no 2019-201 - jour de la tenue du registre

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le règlement portant le numéro 2019-201 fixant le montant engagé relatif à des travaux d'électricité, modification du point d'injection du chlore et l'ajout d'une génératrice ainsi que des travaux connexes pour le traitement et la distribution de l'eau potable - secteur Vianney soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9 heures à 19 heures le 16 mai 2019 au bureau municipal situé au 375 rue Principale, Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-121 Dérogation mineure d'Alex Gosselin

Attendu qu'Alex Gosselin a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'une remise en cour avant et permettre une marge de recul de 1 mètre normalement prescrite à 6,5 mètres et localisée au 112 rue des Prés Fleuris, sur les lots 525-5-12 et 520-5-21, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Alex Gosselin et localisée au 112 rue des Prés Fleuris sur les lots numéros 525-5-12 et 520-5-21, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation d'une remise en cour avant avec une marge de recul de 1 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-122 Soumissions « MG20-B »

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de MG20-B pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand : 11.49 \$ la tonne métrique
Transport Jean-Guy Breton inc. : 8.28 \$ la tonne métrique
Martin Lessard : 11 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Transport Jean-Guy Breton inc. pour la fourniture d'environ 9 500 tonnes métriques de MG20-B pour

l'entretien général des chemins au prix de 8.28 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2019. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-123 Soumission « pierre 200-300 mm »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture d'environ 500 tonnes métriques de pierre 200-300 mm pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand inc. : 13.09 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de retenir la soumission de Les Carrières de St-Ferdinand inc. pour la fourniture d'environ 500 tonnes métriques de pierre 200-300 mm pour l'entretien général des chemins au taux de 13.09 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2019. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-124 Soumission « abat-poussière (calcium) »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2019 :

Sel Warwick inc. : 625 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Sel Warwick inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2019 au prix de 625 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-125 Demande de soumissions - concassage de gravier

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de demander des soumissions sur invitation pour le concassage du gravier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-126 Achat d'un tracteur Kubota

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'accepter l'offre datée du 29 mars 2019 de Kubota Victoriaville pour la fourniture d'un tracteur Kubota et des équipements proposés pour un montant de 51 324 \$ (taxes en sus) moins la reprise du tracteur Kubota 2009 au montant de 8 000 \$ (taxes en sus).

Il est de plus résolu d'approprier 49 812 \$ du surplus non affecté afin de payer ledit tracteur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-127 Analyses de la qualité de l'eau du lac William

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter l'offre du 5 octobre 2018 de GROBEC pour la réalisation d'un portrait de la qualité de l'eau du lac William au montant de 4 616.83 \$ (taxes incluses), l'échantillonnage

sera effectué par la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-128 Appel d'offres - ponton et photocopieur

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions pour la vente du ponton Princecraft 1999 et du photocopieur Bizhub C203 Konica Minolta. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-129 Autorisation de signatures - entente Bateaux Princecraft

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer l'entente entre la municipalité de Saint-Ferdinand et Bateaux Princecraft concernant un échange de bons services pour le ponton de la patrouille nautique et un espace réservé au quai municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-130 Réserve financière - projets spéciaux

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de réserver à même le surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) la somme de 100 000 \$ pour la réalisation de projets spéciaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-131 Affectation de l'aide financière - Programme d'aide pour la préparation aux sinistres - volet 2

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de réserver l'aide financière de 12 000 \$ reçue dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres - Volet 2 et de l'affecter à la réalisation de projets futurs en lien avec la préparation aux sinistres proposés par le Service de sécurité incendie régional de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-132 Embauche d'une inspectrice-stagiaire en environnement et urbanisme

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'engager Chloé Lacasse comme inspectrice-stagiaire en environnement et urbanisme à compter du 6 mai jusqu'au 16 août 2019 inclusivement selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-133 Embauche d'un agent de développement en loisirs, culture et tourisme

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager Luc Baillargeon comme agent de développement en loisirs, culture et tourisme à compter du 6 mai jusqu'au 5 juin 2020 inclusivement selon les conditions établies et ce, en remplacement de Geneviève Paradis qui quitte pour un congé parental. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-134 Engagement d'un aide-manœuvre en voirie

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager Jimmy Lambert comme aide-manœuvre en voirie pour la période du 29 avril au 15 novembre 2019, soit pour une durée déterminée, à raison de 40 heures/semaine selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-135 Engagement d'un responsable à l'écocentre

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'engager Anthony Dubé comme préposé à l'écocentre à compter du 18

mai jusqu'au 27 octobre 2019 inclusivement au taux du salaire minimum selon un horaire établi de 23 heures par semaine. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-136 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand :

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet « Amélioration de l'accessibilité au Parc Versant du Lac »;
- Désigne le directeur général Dominic Doucet comme répondant et l'autorise à signer la demande d'aide financière;
- A pris connaissance du Guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la municipalité;
- S'engage, si la municipalité obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- Confirme que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-137 Fermeture de logement

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de rembourser à Andrée-Anne Grenier Duclos et Dave Laflamme les taxes de vidanges, d'aqueduc et d'égout pour l'année 2019 suite à la fermeture définitive des logements situés au 915 et 921 rue Labbé, soit un montant de 425 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-138 Tournoi de golf Maison Marie-Pagé

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser l'inscription de Clémence Nadeau et Pierre-Alexandre Simoneau au tournoi de golf Maison Marie-Pagé qui aura lieu le 9 juillet 2019 au Club de golf Canton Warwick et d'autoriser le paiement de l'inscription au coût de 85 \$ par personne. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-139 Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de verser une aide financière de 80 \$ à la Polyvalente La Samare pour la participation de deux étudiants de Saint-Ferdinand au projet « Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-140 Patrouille nautique

Considérant que Louis-Philippe Houle a été nommé inspecteur municipal, division patrouille nautique;

Considérant que Louis-Philippe Houle s'est désisté de son poste de patrouilleur nautique;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de modifier la résolution numéro 2019-04-109 en nommant Félix-Antoine Côté, 253 rue Crochetière, Victoriaville (Québec) G6S 1N2 à la place de Louis-Philippe Houle, 699 rue Gamache, Victoriaville (Québec) G6R 0W4 comme inspecteur municipal, division patrouille nautique.

Il est de plus résolu de modifier la résolution numéro 2019-04-108 en nommant Félix-Antoine Côté à la place de Louis-Philippe Houle comme patrouilleur nautique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 11 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2019-05-141 Présentation des comptes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2019 tels que présentés pour un montant de 288 888.50 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-05-142 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 46. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.